

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité

**DEPARTEMENT DU GERS
COMMUNE DE VIC-FEZENSAC
Code Postal 32190**

N° D 2025/55

DÉCISION DU MAIRE

prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal

Le Maire de la commune de Vic-Fezensac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment le livre 1^{er}, titre 2, chapitre 2, relatifs à l'organisation de la commune et aux attributions du Maire ;

VU la délibération du Conseil municipal du 12 mai 2021 portant délégation d'attribution au maire de VIC-FEZENSAC ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122-22 alinéa 4 autorisant le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5% ; lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu l'appel public à la concurrence paru sur le site achatpublic.com et au BOAMP le 16 avril 2025 pour le marché de travaux de rénovation de l'école maternelle de Vic-Fezensac, construction d'un préau et agrandissement de la cours de récréation MAPATRAV202501 ;

Vu l'appel public à la concurrence affiché à la mairie de Vic-Fezensac le 16 avril 2025 ;

Vu la date limite des offres fixée au 12 mai 2025 à 13 heures ;

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 26 mai 2025 classant les propositions des entreprises.

Lot 1 : VRD

Raison sociale	classement de l'offre
COLAS	1
STPAG	2

Lot 2 : Charpente métallique couverture

Raison sociale	classement de l'offre
SA RECHOU	1

Lot 3 : Charpente bois

Raison sociale	classement de l'offre
SARL CARO	1

Lot 4 : Démolition Gros-œuvre Carrelage Faïence

Raison sociale	classement de l'offre
SARL CARO	1
MONTIES	2

Lot 5 : Menuiseries extérieures et intérieures bois et aluminium

Raison sociale	classement de l'offre
ANTONELLO MBA	1
DAZEAS SA	2

EPB	3
-----	---

Lot 6 : Platerie doublage/Isolation, cloisons, faux plafond

Raison sociale	classement de l'offre
NIN	1
SARL CARO	2

Lot 7 : Electricité courants forts courants faibles

Raison sociale	classement de l'offre
ROVER ELEC	
TAUPIAC	2

Lot 8 : Chauffage plomberie sanitaire VMC

Raison sociale	classement de l'offre
PILATI	1

Lot 9 : Sols souples

Raison sociale	classement de l'offre
DUPIN	1
MARQUE	2
SOL GERS	3

Lot 10 : Peinture

Raison sociale	classement de l'offre
EURL MENDOUSSE	1
MARQUE	2

DECIDE**Article 1** : D'attribuer le marché de travaux comme suit :

Lot 1 : VRD : Agence Colas, ZI de Fagia, 32190 VIC-FEZENSAC pour un montant de 218 716,92€ TTC.

Lot 2 : Charpente métallique couverture : SA RECHOU, route de Bayonne, 32190 VIC-FEZENSAC pour un montant de 126 091,20€ TTC.

Lot 3 : Charpente bois: SARL CARO, 8 rue de la Brèche, 32190 VIC-FEZENSAC pour un montant de 12 570€ TTC.

Lot 4 : Démolition Gros-œuvre Carrelage Faïence: SARL CARO, 8 rue de la Brèche, 32190 VIC-FEZENSAC pour un montant de 89 472,00€ TTC.

Lot 5 : Menuiseries extérieures et intérieures bois et aluminium: SARL ANTONELLO MBA, 4 rue Luquet 32 000 AUCH pour un montant 119 248,56 €TTC.

Lot 6 : Platerie/Isolation doublage cloisons, faux plafond: SARL NIN, ZA de Pont Peyrin 32600 L'ISLE JOURDAIN pour un montant de 69 559,15€ TTC

Lot 7 : Electricité courants forts courants faibles: ROVERC ELEC au Fiton 32 190 VIC-FEZENSAC pour un montant de 49 406,04€ TTC.

Lot 8 : Chauffage plomberie sanitaire VMC: SAS PILATI – Guillouret 32 190 ROQUEBRUNE pour un montant de 157 784,23€ TTC.

Lot 9: Sols souples: Entreprise Yoann DUPIN, 64 rue Paul Gaugin 47 000 AGEN pour un montant de 40 621,92€ TTC.

Lot 10: Peinture : EURL MENDOUSSE, 743 route de Lavacant 32550 PAVIE pour un montant de 73 513,05€ TTC.

Article 2 : dit que les sommes seront imputées sur le budget communal.

Article 3 : Mme la Directrice Générale des Services, le service de gestion comptable sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera soumise au Contrôle de la légalité exercé par M. le Préfet du Gers.

Article 4 : La présente décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Pau dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

À VIC-FEZENSAC,
Le 8 juillet 2025
Madame le Maire,
Barbara NETO

